

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026/002

Séance du 30 janvier 2026

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six

le 30 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien BLANC, maire

Date de la convocation : 23 janvier 2026

OBJET :

Suppression d'un poste
d'adjoint technique principal
de 2^{ème} classe

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Marie-Claude JEANDEAUD, Emilie JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

A DONNE POUVOIR : Jean-Pierre HENICKE a donné pouvoir à Christophe DESSAINTJEAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Cléo MOIROUD

M. le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la création d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe au sein des services périscolaires à l'école maternelle à temps complet, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe existant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet aux services périscolaires au 1^{er} avril 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 02 février 2026
Le maire, Aurélien BLANC.

